

grande œuvre pour son pays et nous comprenons facilement que, si sa santé est telle que nous le disent les rapports, un repos complet lui soit absolument nécessaire. Nous regrettons qu'il ne puisse être ici pour remplir ses devoirs parlementaires. Toutefois, c'est une très sérieuse affaire pour le pays que de voir son premier ministre absent de son poste, dans un temps comme celui-ci alors que les conditions exigent qu'une politique soit soumise, politique dont peut-être l'application occupera plusieurs années et nécessitera beaucoup de réflexion et d'expérience. Le premier ministre est le membre du Gouvernement qui doit conseiller Son Excellence le Gouverneur général sur la politique générale de l'administration, et à mon avis, nul autre ministre n'a qualité pour exercer ces fonctions. Et, à l'heure actuelle, sir Robert Borden n'est pas au pays, et personne n'a été choisi pour le remplacer. J'ose espérer que nous en reviendrons bientôt au mode constitutionnel qui convient à l'administration des affaires publiques.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: J'approuve les observations opportunes que vient de faire mon honorable ami sur notre entrée au Palais législatif. C'est pour nous une joie de nous retrouver dans cette enceinte. Nous regrettons naturellement que l'édifice ne soit pas encore achevé, mais si nous songeons aux quatre brèves années qui se sont écoulées depuis le tragique incendie de février 1916, nous sommes émerveillés en constatant avec quelle rapidité la reconstruction a marché. Je doute qu'il y ait au monde plus beau palais que celui dans lequel nous sommes aujourd'hui. M. John Pearson, l'architecte, me dit qu'il existe ailleurs des palais législatifs plus coûteux et plus vastes, mais que nous possédons sûrement au Canada une série d'édifices qui sont peut-être supérieurs à tous les autres, du moins sous le rapport de l'aménagement, du confort et des facilités qu'ils offrent au Parlement. Félicitons-nous de ce que les matériaux, le travail et l'art qui ont été mis en œuvre dans ces édifices soient presque exclusivement canadiens; et je crois que nous devons féliciter les architectes, les constructeurs et les autres, qui ont avancé au point actuel le travail de cette construction superbe.

Sa Majesté le Roi a très aimablement câblographié ses félicitations au Parlement, au sujet de notre entrée dans ce palais le 26 février dernier. Comme mon honorable ami (l'honorable M. Bostock) l'a fait remarquer, les membres de la famille royale d'Angleterre ont toujours été, par une coïn-

cidence heure, intimement associés à ces édifices, depuis une époque même antérieure à l'établissement de la confédération. L'emplacement a été choisi par feu Sa Majesté la reine Victoria; feu le roi Edouard VII, alors prince de Galles, a posé la pierre angulaire de l'ancien palais; la pierre angulaire du palais actuel a été posée, nous nous le rappelons tous, par Son Altesse Royale le duc de Connaught, et la pierre angulaire de la tour a été tout récemment mise en place par Son Altesse Royale le prince de Galles. Il convenait donc que nous reçussions en ce moment heureux le câblogramme de Sa Majesté, et j'espère que nous lui exprimerons notre reconnaissance dans une motion que j'ai l'intention de proposer à cette fin.

Puis-je aussi m'unir à mon honorable ami pour féliciter les deux parrains de l'Adresse. Nous pouvons certes nous féliciter, autant que les féliciter eux-mêmes, sur leur accession au Sénat. Ces deux honorables sénateurs ont une longue expérience des assemblées délibérantes. Mon honorable ami le proposeur de l'Adresse (l'honorable M. Proudfoot) a pendant des années été membre de l'Assemblée législative d'Ontario, où il exerçait les fonctions de chef de l'opposition. Mon honorable ami qui a appuyé l'Adresse (l'honorable M. Chapais) est depuis longtemps un membre distingué du Conseil législatif de la province de Québec, et, si je comprends bien, il doit même continuer ses relations avec ce conseil. Leurs connaissances et leur expérience en matière législative nous seront donc d'un grand secours pour nos délibérations, et le Sénat apprécie hautement leur avènement. J'espère qu'ils nous seront longtemps conservés, afin d'honorer la Chambre par les services qu'ils rendront ici même au pays.

Mon honorable ami qui a appuyé l'Adresse nous a parlé de son prédécesseur (l'honorable M. Choquette). Nous avons tous gardé un agréable souvenir de sa présence parmi nous. Je recevais ces jours derniers une lettre de lui dans laquelle il disait ses regrets de quitter les membres du Sénat, et il me rappelait qu'en septembre 1917 nous avions eu une discussion très vive au cours de laquelle sa loyauté avait été mise en doute envers la politique que le Canada avait arrêtée du chef de la guerre. Il désirait naturellement, en quittant la Chambre, que son souvenir demeurât sans tache parmi nous, et il me disait que je devais corriger une accusation que j'avais portée contre lui au cours du débat au sujet de son attitude sur la Loi du service militaire. Dans sa lettre, il proteste de ses sentiments